

2.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230626-318365-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 30 juin 2023

Publié le 30 juin 2023

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 JUIN 2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Suite à la convocation en date du 9 juin 2023

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Frédéric BRICOUT, François-Xavier CADART, Olivier CAREMELLE, Yannick CAREMELLE, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Marie-Laurence FAUCHILLE, Isabelle FERNANDEZ, Michelle GREAUME, Maël GUIZIOU, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Michel LEFEBVRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Christine DECODTS donne pouvoir à Barbara BAILLEUL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Sylvie LABADENS, Carole DEVOS donne pouvoir à Marie CHAMPAULT, Mickaël HIRAUX donne pouvoir à Patrick VALOIS, Vincent LEDOUX donne pouvoir à Marie TONNERRE-DESMET, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Luc MONNET donne pouvoir à Paul CHRISTOPHE, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Martine ARLABOSSE, Caroline SANCHEZ donne pouvoir à Christian POIRET, Marie SANDRA donne pouvoir à Anne VANPEENE, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Frédéric DELANNOY.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Benjamin CAILLIET, Loïc CATHELAIN, Soraya FAHEM, Julien GOKEL, Philippe WAYMEL.

OBJET : Convention de financement entre le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Vu le rapport DirRE/2023/283

Vu l'avis en date du 19 juin 2023 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

DECIDE à la majorité:

- d'autoriser Monsieur le Président signer la convention de financement 2023-2024 entre le Département du Nord et le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), dans les termes du projet ci-joint.
-

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 17 h 00.

56 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames CHAMPAULT (porteuse du pouvoir de Madame DEVOS), CHOAIN, COEVOET et ROUSSELLE, ainsi que par Messieurs LEFEBVRE, SIEGLER (porteur du pouvoir de Madame LETARD) et VERFAILLIE.

Madame QUATREBOEUF et Monsieur DIEUSAERT, présents à l'appel de l'affaire, avaient quitté définitivement la séance préalablement au vote sans donner de procuration. Ils sont donc comptés absents sans procuration pour ce vote.

Monsieur PLOUY, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote.

Monsieur VALOIS (porteur du pouvoir de Monsieur HIRAUX), présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement au vote. Il n'est donc pas tenu compte de ce pouvoir pour cette affaire.

Vote intervenu à 17 h 31.

Au moment du vote, 59 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations :	11
Absents sans procuration :	12
N'ont pas pris part au vote :	0
Ont pris part au vote :	70 (y compris les votants par procuration)

Résultat du vote :

Abstentions :	19 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen – Groupe Communiste et Républicain : Pour l’Humain d’Abord ! – Madame DEROEUX et Monsieur RENAUD, non-inscrits)
Total des suffrages exprimés :	51
Majorité des suffrages exprimés :	26
Pour :	45 (Groupe Union Pour le Nord – Madame BAILLEUL et Madame DECODTS, non-inscrites)
Contre :	6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental
et par délégation,
La Directrice des Affaires Juridiques et de l'Achat
Public,

Claude LEMOINE

ANNEXE 1



Imputation budgétaire

Convention n°...

Programme : 102

Action : 02

Sous-action : 02

Montant : 1 021 731 €

Activité : 010200002501

GM : 10.02.01

**PROJET DE CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE
EXPERIMENTATION RELATIVE A L'ACCOMPAGNEMENT RENOVE DES
ALLOCATAIRES DU RSA**

2023-2024

Entre

Le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion, représenté par M. Georges-François Leclerc, Préfet de la région Hauts de France ; Préfet du département du Nord, désigné ci-après par les termes « l'administration », d'une part,

Et

Le Département du Nord, représenté par M. Christian POIRET, son Président, dûment habilité par la délibération n° DAJAP/2021/229 du Conseil départemental en date du 01/07/2021, et désigné ci-après par les termes « le porteur de projet », d'autre part,

Vu la loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 ;

Vu la délibération DirRE/2023/283 de la Commission permanente du Département du Nord du 26 juin 2023 donnant l'accord au président pour la signature de la présente convention ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Dans le cadre de préfiguration de France Travail, le lancement d'expérimentations visant en avance de phase et à droit constant à co-construire une offre rénovée concernant l'accompagnement des allocataires du RSA a été proposé à des collectivités territoriales volontaires. Les principes sont ambitieux : assurer un accompagnement intensif vers et dans l'emploi, effectif et individualisé, adapté aux besoins des individus. Cet accompagnement, partagé, s'appuie sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi et le Conseil départemental et sur la richesse des ressources disponibles. Il mobilise les employeurs et l'ensemble des acteurs de l'insertion, dans le cadre d'une gouvernance plus efficace.

Ces expérimentations visent plusieurs objectifs spécifiques :

- modéliser des parcours plus efficaces en matière d'insertion dans l'emploi. A cette fin, elles sont évaluées selon une méthodologie rigoureuse et partagée ;
- concrétiser un droit réel à l'accompagnement socio-professionnel intensif, assuré par des tailles de portefeuilles réduites ;
- mettre en œuvre la réciprocité des engagements, des pouvoirs publics comme des allocataires du RSA ;
- associer les employeurs à chaque étape, pour répondre à leurs besoins, en s'appuyant sur les compétences révélées des personnes sans emploi.

Le 13 décembre 2022, le ministre du travail, du plein emploi et de l'insertion annonçait la liste des territoires volontaires. Un travail opérationnel, collaboratif, itératif, et approfondi s'est ensuite engagé pour définir des feuilles de route locales, objet de la présente convention.

La présente convention vise à définir les modalités opérationnelles retenues au titre de la mise en place de l'expérimentation France Travail pour l'accompagnement rénové des allocataires du RSA dans le département du Nord et sur le territoire de la Ville de Tourcoing et les conditions encadrant le soutien de l'Etat.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

- Un ciblage de 100% des personnes allocataires du RSA à l'échelle de la Ville de Tourcoing, à savoir 3 050 allocataires du RSA (prise en charge en flux : 2 075 allocataires et reprise de contact avec 975 allocataires en « stock » des quartiers de l'Épidème et du Virolois de la ville de Tourcoing, généralisation des parcours intensifs sauf exemptions légitimes, établissement d'une liste d'exemptions légitimes en vue de contribuer au déploiement de France Travail).
- Une convocation sous 15 jours après l'ouverture du droit assortie d'une orientation rapide sur la base d'un référentiel d'orientation partagé. L'orientation la plus directe vers le référent unique est recherchée et privilégiée. A cette fin, l'activation du RDSP est recommandée, de manière à pouvoir procéder à un pré-diagnostic ou encore à appliquer le principe du dites-le-nous une fois dans la conduite du premier entretien.
- Un diagnostic socio-professionnel global et approfondi pour toutes les personnes, reposant a minima sur un référentiel et un outil partagés entre Pôle emploi et le Conseil départemental, réalisé idéalement de manière conjointe entre un professionnel du département et de Pôle emploi et pensé comme une première étape d'accompagnement.

- Un accompagnement socioprofessionnel individualisé et intensif, avec des tailles de portefeuille resserrées, de 15 à 20 heures par semaine en cible, pouvant être progressif, organisé autour de dominantes d'intervention (emploi, équilibré social et professionnel, et remobilisation). L'accompagnement s'appuie sur une contractualisation avec l'ensemble des publics concernés par l'expérimentation. Une référence unique est établie pour chaque bénéficiaire et les parcours sont régulièrement revus selon des modalités à définir au niveau du territoire (entretien jalon ou autre corde de rappel, analyse de cas en pluri-professionnel, ateliers collectifs...). L'accompagnement s'appuie sur la mobilisation de toutes les solutions locales, en complément de l'accompagnement réalisé par le Conseil départemental et Pôle emploi, ainsi que sur de contacts démultipliés avec les employeurs. Un suivi individuel dans l'emploi est assuré par les référents d'accompagnement. Un correspondant / facilitateur est désigné chez Pôle emploi en vue d'accompagner la mobilisation de l'offre de service pour tous les allocataires du RSA ciblés.
- Une coordination opérationnelle de la relation avec les employeurs mise en place sous l'impulsion de Pôle emploi, avec l'appui du club les entreprises s'engagent et des autres clubs existants animés par la DDETS du Nord. Sont à cette fin recherchées de meilleures réponses à leurs besoins. Localement, une feuille de route partagée, autour de la prospection, de la sensibilisation, de la découverte des métiers, à la mise en relation, en passant par l'accompagnement dans l'emploi et la fidélisation du réseau « entreprises », est élaborée. Des services numériques existant ou à développer facilitent l'engagement des entreprises.
- Une gouvernance stratégique pour l'expérimentation, sous le pilotage du préfet et du président du Conseil départemental assortie d'un comité de suivi à l'échelle du territoire retenu, dans la logique d'une mobilisation des acteurs et d'une adaptation aux besoins des publics et des employeurs. Cette gouvernance partagée s'appuie sur le suivi d'indicateurs renseignés et visibles par l'ensemble des acteurs engagés dans l'expérimentation via un tableau de bord commun (voir au 3.4). La gouvernance de l'expérimentation, tant au niveau départemental que local, a vocation à intégrer la gouvernance future des Comités France Travail une fois ceux-ci mis en place.
- Un investissement conséquent dans les systèmes d'information, notamment pour développer l'interopérabilité entre les outils du Conseil départemental et ceux proposés par Pôle emploi et le GIP « Plateforme de l'inclusion ». Par ailleurs, le Conseil départemental s'engage pleinement dans une démarche de co-construction d'outils partagés afin de contribuer à une transformation numérique d'ampleur. En outre, il s'engage à contribuer au recensement des offres de service, en lien avec data.inclusion en vue de construire un patrimoine commun des solutions d'insertion.

Pour déployer cet accompagnement rénové et partagé, la définition des actions et de leur financement est à construire dans une logique conjointe avec Pôle emploi, les services de l'Etat et les acteurs pertinents au local.

Les financements consentis par l'Etat interviennent dans une logique de complément au droit commun (programmes départementaux d'insertion, offre de service de Pôle emploi, IAE, PEC, CAOM, etc.), et aux actions financées par les CALPAE.

Cette convention précise également :

- 1° l'engagement de l'administration et du Conseil départemental sur le plan financier ;
- 2° les modalités de suivi des actions prévues au titre de ladite convention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue à partir du 1^{er} avril 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

3.1. Actions et moyens mis en œuvre

Les actions proposées pour la mise en œuvre de l'expérimentation de l'accompagnement renouvelé des bénéficiaires du RSA sont définies au niveau territorial, avec l'ensemble des parties prenantes, et en particulier Pôle emploi, selon les modalités définies dans l'annexe A. Les actions peuvent évoluer suite à un accord entre Pôle emploi, le Conseil départemental et les services déconcentrés de l'Etat.

L'annexe A-bis et l'annexe A-ter (référentiel territorial des orientations partagées et plan de reprise de contact), sont des documents évolutifs qui complètent le plan d'action et sont également intégrés à cette convention.

L'annexe B précise le budget correspondant à la convention, sur la base du plan de financement prévisionnel global prévu pour réaliser les actions cibles jusqu'au 31 décembre 2023, en fonction des engagements des différentes parties.

3.2. Rendu de compte et suivi du projet

Le suivi des actions déployées et de l'ensemble des moyens mobilisés pour la mise en œuvre de l'expérimentation est opéré au niveau départemental dans le cadre de la gouvernance locale.

Le Conseil départemental s'engage à produire :

- un bilan intermédiaire au titre de l'année 2023 au plus tard avant le 31 mars 2024 ;
- un bilan final au plus tard trois mois suivant la fin de la durée de convention mentionnée à l'article 2.

Dans ce dernier cas, le bilan doit comporter :

- un bilan de mise en œuvre du plan d'actions objet de la présente convention ;
- un bilan financier reprenant les coûts générés par les actions concrétisées au titre du projet sur la durée de la convention. Ce bilan financier doit être établi sur le modèle qui se trouve en annexe C.

3.3. Participation au pilotage national

Le Conseil départemental s'engage à contribuer au suivi national des expérimentations en participant aux différents groupes de travail et temps d'échanges. Il collabore à la mise en œuvre de la démarche numérique relative au partage de données et au déploiement des nouveaux services numériques.

3.4. Contribution à la production d'indicateurs de pilotage

Des indicateurs de pilotage partagés sont définis dans le cadre de l'animation nationale au cours du premier trimestre d'exécution de la convention. Un appui national est organisé pour faciliter la production de ces indicateurs à partir des données disponibles dans les systèmes d'information du Conseil départemental. Une liste prévisionnelle des indicateurs figure en annexe D.

Dans le cadre de sa collaboration à la mise en œuvre de la démarche numérique relative au partage de données et au déploiement des nouveaux services numériques, le Conseil départemental facilite le partage des données et s'engage à fournir à Pôle emploi les informations nécessaires à la réalisation de statistiques publiques, notamment afin de permettre le suivi de ces indicateurs de pilotage. Ce partage de données sera encadré par une convention spécifique entre les Conseils départementaux expérimentateurs et Pôle Emploi.

Le Conseil départemental est réputé responsable du traitement initial de données à caractère personnel portant sur les publics cibles dont il a connaissance, soit les bénéficiaires du RSA. Il met en œuvre les procédures nécessaires à la sécurisation de la collecte et de la transmission des données dans le respect de la réglementation en vigueur visant à la protection des données personnelles.

3.5. Mise à disposition de données nécessaires aux enquêtes et évaluation auprès des bénéficiaires

Le Conseil départemental s'associe aux travaux d'évaluation engagés par le Ministère chargé du travail, du plein l'emploi et de l'insertion, notamment la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Dans ce cadre, il s'engage à communiquer les données nécessaires à la réalisation d'enquêtes de satisfaction des bénéficiaires ainsi qu'à la réalisation d'évaluations en conformité avec le traitement « parcours emploi insertion » prévu au décret d'application n° 2023-188 du 17 mars 2023 relatif à la création d'un traitement de données à caractère personnel visant à faciliter le partage de données entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et portant diverses dispositions en matière d'insertion. Ces données sont listées en annexe E.

Le Conseil départemental est réputé responsable du traitement initial de données à caractère personnel portant sur les publics cibles dont il a connaissance, soit les bénéficiaires du RSA. Il met en œuvre les procédures nécessaires à la sécurisation de la collecte et de la transmission des données dans le respect de la réglementation en vigueur visant à la protection des données personnelles. Il informe les publics précités que le Ministère chargé du travail, du plein l'emploi et de l'insertion est destinataire de ces données.

3.6 Engagements financiers

Le montant, la nature et l'affectation prévisionnels des financements consentis par l'Etat sont définis en annexe B.

Le Conseil départemental mobilise également ses moyens propres pour atteindre la cible fixée.

3.7 Communication

Le Conseil départemental s'engage à faire publicité du financement de l'administration dans toute communication visuelle au public au moyen d'une insertion des logos du Ministère du Travail du Plein Emploi et de l'Insertion et en exploitant les éléments du kit de communication mis à sa disposition par l'administration.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DE L'ADMINISTRATION

4.1 Engagements financiers

L'administration apporte son soutien financier au Conseil départemental dans le cadre de la présente convention au titre des moyens mobilisés pour le déploiement des expérimentations en 2023 et 2024.

Pour les premiers mois de déploiement jusqu'au 31 décembre 2023, un montant maximal de 1 021 731 € (un million vingt et un mille sept cent trente et un euros) est alloué au Conseil départemental.

Pour la deuxième année de déploiement, l'engagement de l'Etat sera renforcé et contractualisé par voie d'avenant à la présente convention, et ce afin d'ajuster les plans d'action à la réalité de la montée et charge et à la couverture des besoins sur 2024.

4.2 Précisions sur les dépenses éligibles au financement de l'Etat

L'Etat contribue à la prise en charge par le Conseil départemental des renforts de moyens en ETP d'accompagnement. Il peut contribuer également à la prise en charge de moyens en termes d'ingénierie du projet sur la base d'un plafond de 3 ETP maximum (chefferie de projet, chargé de déploiement numérique, coordonnateur des démarches administratives).

L'Etat contribue également au financement par le Conseil départemental de solutions locales externalisées pour la mise en œuvre de l'accompagnement rénové des BRSA, en complément de l'accompagnement par Pôle emploi.

S'agissant du volet numérique, l'Etat contribue au financement de développements informatiques favorisant l'utilisation et l'échange des données entre les outils numériques portés par l'État via le Groupement d'intérêt public Plateforme de l'inclusion, d'une part, et les services numériques que le Conseil départemental a préalablement acquis auprès d'éditeurs de solutions logicielles (par exemple : financement des développements informatiques visant à partager les données relatives à l'offre d'insertion - référentiel data.inclusion ; financement d'une API entre le système d'information du Conseil départemental et l'outil de suivi de parcours Carnet de bord). Toutefois, l'Etat ne contribue pas à financer l'acquisition d'une solution logicielle relative à la cartographie des services d'insertion, au suivi de parcours des usagers ou à la prise de rendez-vous des usagers qui serait concurrente des solutions d'ores et déjà proposées par l'État à travers les outils déployés par le Groupement d'intérêt public Plateforme de l'Inclusion. Ce financement vient en complément de la prise en charge de ce type de dépenses dans le cadre de la CALPAE. Le Conseil départemental s'engage à construire son expression de besoin avec l'équipe en charge de l'appui à la feuille de route numérique des expérimentations au niveau national.

Les dépenses liées aux frais généraux (fournitures, reprographie, locations de salles, équipement...), aux frais de mission (déplacements/hébergement/restauration du personnel) ou au recours à des prestations d'évaluation, de formation ou de gestion de projet ne sont pas éligibles au financement de l'Etat.

Les dépenses d'investissement, hors développements informatiques répondant aux besoins du projet, sont exclues des présents financements.

4.3 Engagements en termes d'appui au déploiement

L'administration déploie une équipe nationale d'appui en charge du suivi des territoires et de l'animation nationale sous forme de groupes de travail et de temps d'échanges et de capitalisation. Un appui à la formation des professionnels pour faciliter le déploiement des nouvelles modalités d'accompagnement est également proposé. Cette équipe intègre un volet lié au déploiement numérique, mobilisant a minima les équipes de Pôle emploi et du GIP inclusion.

Au niveau territorial, les DDETS-DDETSPP, en lien avec les DREETS et les commissaires à la lutte contre la pauvreté, facilitent les partenariats entre les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle et mobilisent les opérateurs et les outils de la politique de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale et professionnelle.

4.4 Evaluation

Toutes les actions et ressources mobilisées dans le cadre du pilote doivent être orientées vers l'impact concret sur l'insertion dans l'emploi des bénéficiaires du RSA du territoire. A cette fin, une évaluation de l'expérimentation est engagée et prise en charge au niveau national par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle et la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques. Cette évaluation est structurée autour d'un comité de suivi, qui associe les départements concernés.

ARTICLE 5 – SUIVI DE L'EXECUTION DE LA CONVENTION

Le suivi de l'exécution de la présente convention est effectué, de façon conjointe par le Conseil départemental et l'administration (au niveau national et au niveau territorial), selon les modalités suivantes :

- le suivi de l'exécution de la présente convention est appuyé par le niveau central. Ce suivi inclut un suivi des réalisations en lien avec les services territoriaux de l'Etat et de leur impact pour les usagers des différents territoires ;
 - o le suivi implique l'administration au niveau territorial, ;
- le Conseil départemental s'engage, selon les modalités prévues à l'article 3.2 à rendre compte des actions menées à l'administration et à produire les bilans.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIERES

La contribution de l'administration est versée de la manière suivante :

- un versement de 60% du montant prévisionnel prévu pour la période jusqu'au 31 décembre 2023 couvrant les premiers mois de déploiement indiqué à l'article 4.1, dans les quinze jours suivants la signature de la convention ;
- un versement du solde du montant prévisionnel pour la période jusqu'au 31 décembre 2023 indiqué à l'article 4.1 suivant la production des bilans mentionnés à l'article 3.2.

La contribution financière est créditée sur le compte du Conseil départemental selon les procédures comptables en vigueur.

En cas de trop-perçu, les montants indus sont remboursés à l'Etat lors de la production du bilan final d'exécution.

Les versements seront effectués à :

Dénomination sociale : Département du Nord

Code établissement : 30001

Code guichet : 00468

Numéro de compte : C5990000000

Clé RIB : 42

IBAN : FR48 3000 1004 68C5 9900 0000 042

BIC : BDFEFRPPCCT

L'ordonnateur de la dépense est [A COMPLETER] par les services de l'Etat

Le comptable assignataire de la dépense est [A COMPLETER] par les services de l'Etat.

La dépense est imputée sur les crédits ouverts sur le programme 102, sur la ligne « Expé Fr Travail », code d'activité 010200002501.

ARTICLE 7 – AUTRES ENGAGEMENTS

En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le Conseil départemental, pour une raison quelconque, celui-ci doit en informer l'administration sans délai en recommandé avec accusé de réception.

ARTICLE 8 – MODIFICATION DE LA CONVENTION

La présente convention établie pour deux ans peut être modifiée en cours d'exécution d'un commun accord par les deux parties. Les modifications ainsi effectuées sont formalisées par un avenant.

ARTICLE 9 – RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci peut être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles restées infructueuses.

ARTICLE 10 – RECOURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du tribunal administratif compétent après la recherche d'une résolution amiable.

Fait à ..., le ...,

Le Département du Nord,
représenté par

Le /la Préfet/e de région/ département,
représenté/e par

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Georges-François LECLERC

Annexe A A-bis et A-ter - Plan d'action

(3 livrables : Feuille de route / Reprise de stock / Référentiel d'orientation partagé)

Annexe B – Plan de financement 2023

Annexe C – Tableau d'état des dépenses au 31 décembre 2023 à remplir en rapport financier

Annexe D – Liste prévisionnelle des indicateurs de pilotage

Annexe E - Liste des données à renseigner pour les évaluations

ANNEXE 2



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

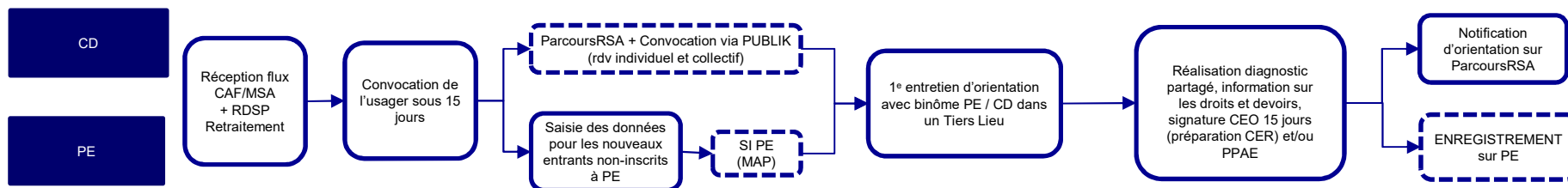
FRANCE TRAVAIL

FEUILLE DE ROUTE DU TERRITOIRE *NORD*

1. Macroprocessus

Macro-processus cible pour le traitement du flux à adapter au territoire

ORIENTATION



Éléments à incrémenter dans le schéma en fonction du territoire

- A quelle fréquence la liste nominative des nouveaux entrants est traitée ? Quotidiennement
- Quelles modalités d'envoi des convocations à 15 jours calendaires ? Convocation via Publik
- Quelles relances ? Quelle procédure en cas d'absence au temps de diagnostic ? Suspension administrative automatique, délai de 4 mois pour présenter un justificatif

• Quel déroulement du diagnostic partagé ?
Un entretien individuel de diagnostic réalisé conjointement CD/PE

- Quelles modalités de notification des orientations ? Enregistrement dans Parcours RSA et signature du CEO
- Quelles modalités pour la construction du plan d'actions et la contractualisation ?
- Enrichissement des SI (Parcours pour le CD et MAP pour PE)

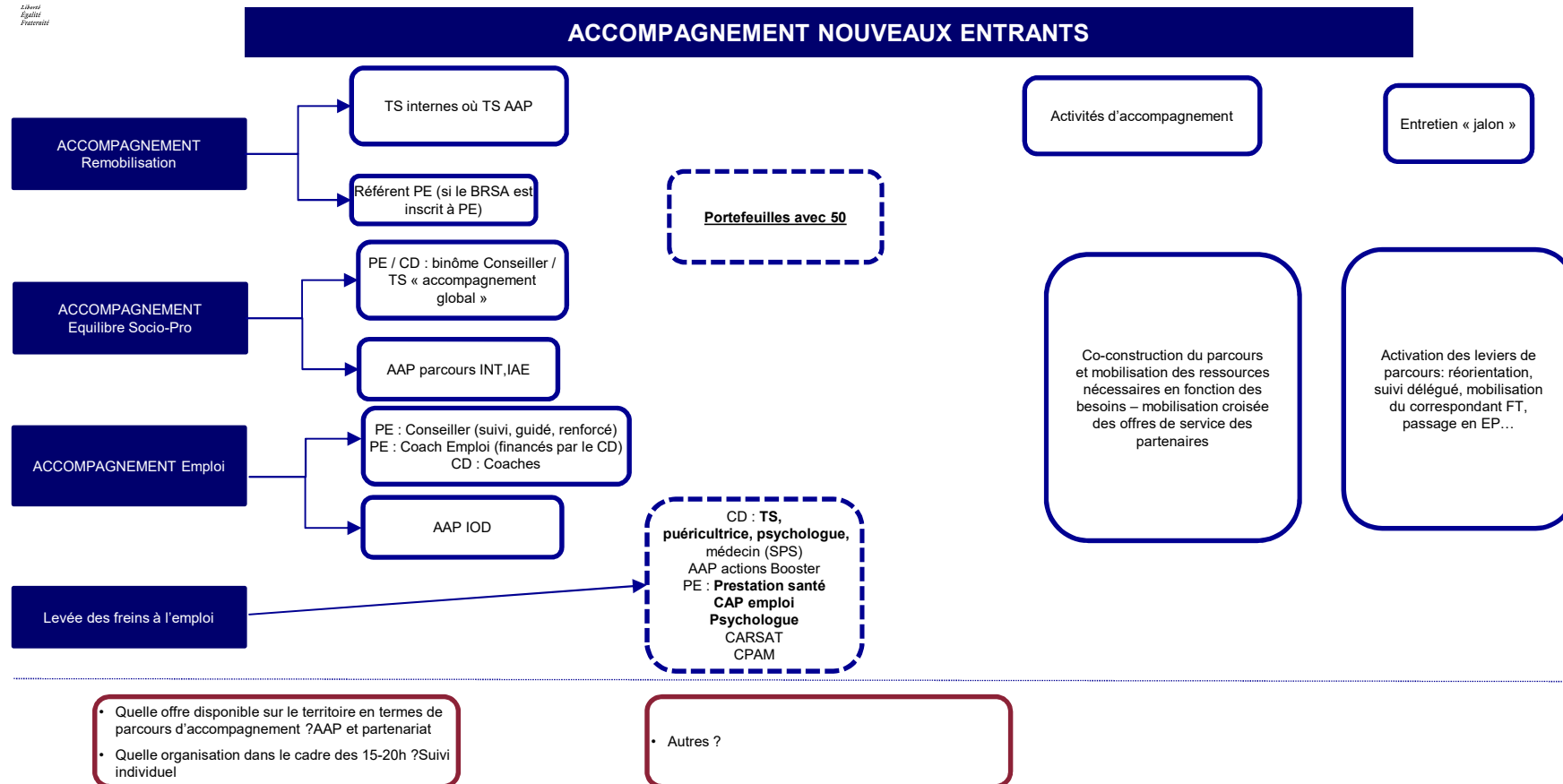
Outils numériques

Quel outil de prise de rendez-vous ? Publik

- Outil de diagnostic en cours de développement
- Carnet de bord
- Utilisation API via outil de gestion du CD

- Carnet de bord
- Data inclusion/ DORA pour l'offre de service
- Immersion facilitée pour les PMSMP

Macro-processus cible pour le traitement du flux à adapter au territoire



2. Détail de la feuille de route



Feuille de route diagnostic-orientation

Cible opérationnelle	Principales étapes pour y parvenir	Échéances estimées	Responsables
Convocation du BRSA à maximum 15 jours via PUBLIK	Définition du processus cible	Semaine 12 et 13	Cheffes de projet et Managers de proximité
	Définition de créneaux communs	Semaine 12 et 13	Cheffes de projet et Managers de proximité
	Sécuriser la connexion entre ParcoursRSA, Carnet de Bord et MAP	En cours	DSI et Wordline
Entretien de diagnostic partagé avec binôme PE/CD pour tous les BRSA			
	Mettre en place un outil commun de diagnostic ParcoursRSA et MAP	En cours	DSI et Wordline
	1 ^e session + retours du terrain	Le 03/04/23	
Orientation de 100% des BRSA en flux	Construction d'un référentiel territorial d'orientation partagé	Opérationnel	Groupe de travail du 07/03
	Définition toutes les modalités d'orientation	Opérationnel	Groupe de travail du 07/03
	Définition d'un processus de traitement des « non-orientés »	Opérationnel	
	1 ^e session + retours du terrain	Réalisé	
Signature d'un contrat « préalable » CEO dès le premier entretien	Définition des modalités de contractualisation post entretien	Opérationnel	Groupe de travail du 07/03
	Définition d'un processus de traitement des « non-contractualisés »	Opérationnel	Groupe de travail du 07/03
	1 ^e session + retours du terrain	Réalisé	



Feuille de route accompagnement

Cible opérationnelle	Principales étapes pour y parvenir	Échéances estimées	Responsables
Mettre en place trois dominantes d'accompagnement socio-professionnel : emploi, équilibré, remobilisation	Estimation du nombre d'ETP nécessaires pour chacune des dominantes	Réalisé	Proposition du 06/03
S'appuyer sur les solutions structurantes locales (IAE, formations..., voire annexe)	Lister les partenaires locaux	En cours de réalisation	Groupe de travail 14/03
	Cartographie de l'offre d'accompagnement des partenaires locaux	Réalisé	Groupe de travail 14/03
Mettre en place un accompagnement avec des portefeuilles resserré pour le flux	Apprécier la volumétrie actuelle de l'accompagnement pour un ETP et définir un portefeuille cible de 50	Réalisé	Proposition du 06/03
	Structures référentes désignées + appel à projet pour compléter l'offre d'accompagnement		
Mettre en place un suivi resserré du BRSA (fréquence, 15-20h...)	Définition des modalités de suivi pour chaque parcours comme la fréquence de rencontre (flux / stocks, remobilisation, équilibre socio-pro, emploi)	Opérationnel	Groupe de travail du 07/03
	Identifier les motifs d'exemptions des 15-20h (santé, âge, aide familiale...) (exclusion définitive ou accompagnement progressif)	Opérationnel	Groupe de travail du 07/03
	Choisir les outils numériques associés au suivi et au recensement de l'offre	En cours de réalisation	Groupe de travail 14/03
	1 ^e session + retours du terrain	Réalisé	



Feuille de route mobilisation des entreprises

Cible opérationnelle	Principales étapes pour y parvenir	Échéances estimées	Responsables
Mobiliser les entreprises à toutes les étapes du parcours avec l'appui du club les entreprises s'engagent (PMSMP, immersion, mentorat...)	Liste des entreprises partenaires / engagées sur l'insertion des BRSA	Réalisé	Groupe de travail du 21/03
	Partage des calendriers PE / CD sur les différents événements organisés pour créer des temps communs en local répondant aux besoins des BRSA (Mise en place de job dating, café, etc.)	En cours de réalisation	Groupe de travail du 21/03
Coordonner les chargés de relation entreprises sous l'égide de Pôle emploi pour maximiser les capacités de prospection et organiser les contacts	Définition du rôle du chargé de relation entreprise	Réalisé	Groupe de travail du 21/03
	Définition de la répartition et coordination des chargés relation entreprise CD / PE	En cours de réalisation	Groupe de travail du 21/03
	Mise en place d'une démarche conjointe PE / CD en termes d'outils, approche pour communiquer / recruter les entreprises du territoire	Réalisé	Groupe de travail du 21/03
Mettre en place des services numériques pour faciliter l'engagement des entreprises	Sécurisation du partage des données et de l'interconnexion entre NordEmploi et Pôle Emploi	Encours de réalisation	
	Volonté de s'investir dans Immersion facilitée et Mes événements emploi	Réalisé	



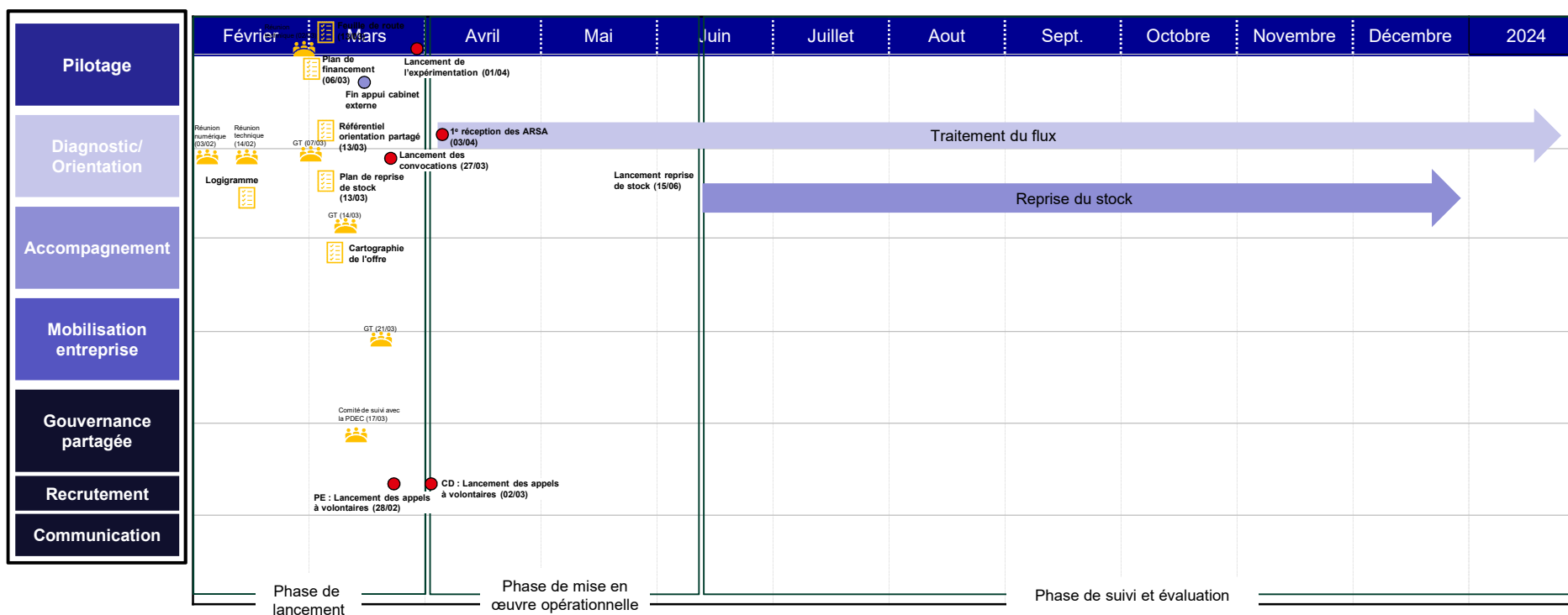
Feuille de route gouvernance partagée

Cible opérationnelle	Principales étapes pour y parvenir	Échéances estimées	Responsables
Mettre en place une gestion opérationnelle de projet partagée entre le conseil départemental et pôle emploi et associant les parties pertinentes au local	Point hebdo XP RSA : Mardi 28 Février Et tous les lundis à 18h	Réalisé	Cheffes de projet, PDEC, Pascal Fuchs, Séverine Delong, Doriane Becu
	Point hebdo XP RSA : tous les vendredis de 11h à 12h	Réalisé	Cheffes de projet, Pascal Fuchs, Séverine Delong, Jacques Testa
	Points XP RSA ponctuels et réguliers	Réalisé	Cheffes de projet, Pascal Fuchs, Séverine Delong, équipe d'appui
Animer des acteurs en vue de construire une communauté de professionnels couvrant l'ensemble des besoins d'accompagnement	Mise en place du réseau des différents partenaires : SPEL élargi à l'initiative de la sous-préfète	31 mars	
	Rencontre spécifique employeurs	25 Mai	Les Entreprises S'engagent, MDEF, Alliance, PACTE
Mettre en place un comité de suivi local co-présidé par le préfet et le PCD	Mettre en place un comité de suivi local co-présidé par le préfet et le PCD	En cours	

3. Calendrier de déploiement

Calendrier de déploiement (à adapter en fonction du plan d'action)


 Réunions / groupes de travail (GT)
 ○ JALONS CLES à positionner (A caler : lancement du reprise du stock, lancement politique, COPIL, déploiement outil numérique, lancement des recrutements, etc.)

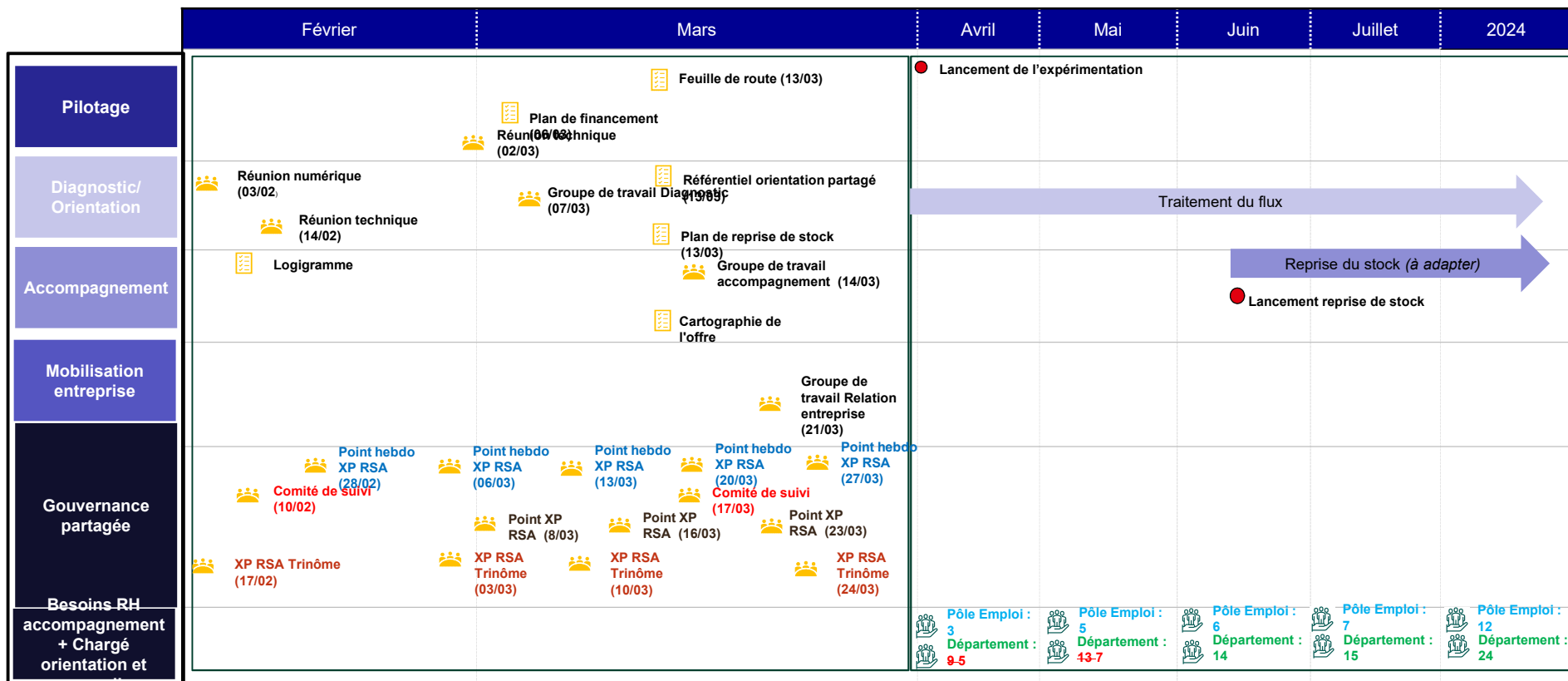


Calendrier de déploiement

 Réunions / groupes de travail (GT)

○ JALONS CLES à positionner

 Besoins RH pour l'accompagnement, les chargés d'orientation et l'agent d'accueil



Feuille de route numérique

Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre	2024

A définir en fonction de
 l'avancée du national

ANNEXE 3



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PILOTES FRANCE TRAVAIL

Plan de reprise du stock

NORD

15/03/2023

Objectif du document



- **S'accorder sur les grands principes à mettre en œuvre pour réintégrer l'ensemble des BRSA dans la logique d'accompagnement intensif France Travail**

Ce document doit être complété et adapté en fonction du contexte du territoire. Il constitue un cadre permettant de fixer les grands principes d'action au cours du déploiement, qui doit être adapté à chaque territoire; et le cas échéant complété au fil de la montée en charge.

Situation actuelle des BRSA du bassin d'emploi

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : ville de Tourcoing
Nombre total de BRSA du bassin : 3050 BRSA

PÉRIMÈTRE DE LA POPULATION BRSA

- **Nombre BRSA nouveaux entrants (flux mensuel) 2075**
- **Nombre de BRSA « stock » 975**

STATISTIQUE D'ORIENTATION

- **93,5 % d'orientation**
- **86,8% de contractualisation**

1. Définition des modalités de reprise du stock

Etape 1 : qualification de la population de BRSA dont le parcours doit être réinitialisé

Objectif : élaborer la liste des BRSA stock ou à réorienter et la segmenter en profils types

LES QUESTIONS À SE POSER	AXES DE TRAVAIL	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> Quelle est la typologie des bénéficiaires du RSA du stock ? 	<ul style="list-style-type: none"> Liste PE : BRSA inscrits à PE (PPAE contractualisé) Liste CD : BRSA en cours d'accompagnement pour intensifier l'accompagnement Partage possible des listes ? Convention RGPD signée avec PE (orientation, accoglo, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes non orientées Personnes orientées qui n'ont pas contractualisé Personnes orientées « perdues de vue » Personnes en cours d'accompagnement pour lesquelles une proposition d'accompagnement intensif doit être faite, avec le cas échéant une réorientation à envisager? ...
<ul style="list-style-type: none"> Quelles sont les données clés à recueillir pour ces publics ? 	<ul style="list-style-type: none"> Données administratives (âge, etc.) Informations sur son dernier accompagnement Ancienneté dans le dispositif 	<ul style="list-style-type: none"> Ancienneté dans le dispositif, sexe, âge... Niveau de qualification, inscription à PE Dernier accompagnement connu... Données de contacts
<ul style="list-style-type: none"> Auprès de qui recueillir les données et via quelles modalités de requêtage / renseignement ? 	<ul style="list-style-type: none"> Flux CAF Croisement des listes CD / PE Données ParcoursRSA 	<ul style="list-style-type: none"> Données CD, PE, CAF, CCAS... Croisement des listes Echanges avec les référents ou derniers référents
<ul style="list-style-type: none"> Comment construire une liste commune et avec quel outil la gérer ? 	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de ParcoursRSA, outil PE (IOP) Liste commune se fera sur la base du stock du CD (inscrits et non inscrits PE) 	<ul style="list-style-type: none"> CD et / ou PE
<ul style="list-style-type: none"> Quelle segmentation de publics arrêtez-vous pour le plan d'action à mener ? 	<ul style="list-style-type: none"> Publics résidants dans les quartiers Epidème et Virolois Modalité (guidé, suivi) Antériorité dans le RSA CD : Regarder le suivi du BRSA accompagné (si le suivi est distendu) 	<ul style="list-style-type: none"> Personnes non orientées Personnes sans action d'accompagnement depuis...
<ul style="list-style-type: none"> En ordre de grandeur, quel volume de publics relève de chacune des catégories ? 	<ul style="list-style-type: none"> PE : 700 au total CD : 975 (inscrits PE et non inscrits) 	
<ul style="list-style-type: none"> En fonction de la segmentation, quelle serait la répartition cible des accompagnements à proposer ? 	<ul style="list-style-type: none"> 50% emploi, 20% équilibre, 30% remobilisation 	<ul style="list-style-type: none"> Prise en charge par... Besoin d'accompagnements ou de solutions complémentaires pour...

Etape 2 : prise de contact

Objectif : définir les modalités de prise de contact pour chacun des profils types

LES QUESTIONS À SE POSER	AXES DE TRAVAIL	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> Quelles modalités de prise de contact sont mises en place selon les différents profils ? 	<ul style="list-style-type: none"> Convocation courrier pour rdv collectif et individuel SMS de rappel 	<ul style="list-style-type: none"> Courrier ou SMS pour les personnes connues Appel pour les personnes inconnues Aller vers pour les personnes supposées les moins mobiles... Convocation pour les personnes présumées autonomes
<ul style="list-style-type: none"> Qui prend contact avec les BRSA ? Le cas échéant comment sont réparties les prises de contact entre PE et CD ? 	<ul style="list-style-type: none"> Si personne inscrite à PE (à définir entre ParcoursRSA et SI PE) Si on repart sur un diagnostic (contact via ParcoursRSA) Si entretien d'accompagnement, en fonction du référent 	<ul style="list-style-type: none"> Si la personne est inscrite à PE : PE Si la personne est en parcours, son référent propose un entretien jalon...
<ul style="list-style-type: none"> A quel rythme prendre contact avec les BRSA identifiés et le cas échéant selon quel ordre de priorité ? 	<ul style="list-style-type: none"> 50 ARSA le premier mois puis échelonnement jusqu'à la fin de l'année Ordre de priorité : Sans contact depuis les 6 derniers mois, Modalité (guidé, suivi), Antériorité dans le RSA 	<ul style="list-style-type: none"> X% du stock chaque mois D'abord les personnes depuis plus de X années dans le dispositif D'abord les personnes non orientées
<ul style="list-style-type: none"> Comment s'organise le processus de relance ? 	<ul style="list-style-type: none"> Application de la gestion de la liste côté PE et inscription en EP si CER 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre maximum et modalités des relances si la personne n'est pas joignable
<ul style="list-style-type: none"> Comment faire pour identifier les personnes dont les données de contacts ne sont pas à jour ? 	<ul style="list-style-type: none"> CDAP : convention qui permet de vérifier les données CAF de l'ARSA. Possibilité de modifier le numéro de téléphone et le mail. Modification adresse postale uniquement par la CAF ou l'ARSA lui-même (via la CAF) 	<ul style="list-style-type: none"> Prise de contact avec la CAF
<ul style="list-style-type: none"> Comment est organisé le suivi de la prise de contact et via quel outil ? 	<ul style="list-style-type: none"> Via ParcoursRSA et le SI PE 	<ul style="list-style-type: none"> Carnet de bord (vérifier faisabilité)

Etape 3 : reprise du parcours

Objectif : définir les modalités de reprise du parcours pour chacun des profil types

LES QUESTIONS À SE POSER	AXES DE TRAVAIL	EXEMPLES
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes non orientées, quelles modalités de diagnostic d'orientation sont appliquées, selon quels profils ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation à la suite d'un entretien de diagnostic co-partagé 	<ul style="list-style-type: none"> • Orientation automatique pour... • Orientation à la suite d'un entretien de diagnostic « simple » / à la suite d'un co-diagnostic pour... • Action collective de remobilisation pour...
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes déjà orientées, quels profils doivent bénéficier d'un nouveau diagnostic ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les personnes du plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics sans action connue depuis...
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes déjà orientées, quels profils doivent bénéficier d'un entretien de jalon à même de proposer un accompagnement intensif ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun 	<ul style="list-style-type: none"> • Les publics qui ont bénéficié d'une action il y a ... • Les publics en parcours ZZ...
<ul style="list-style-type: none"> • Pour les personnes pour qui une réorientation sera préconisée, quelle organisation cible ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Pose d'un diagnostic partagé. Même organisation que pour des nouveaux ARSA • Possibilité d'un passage en EP de réorientation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une EP dédiée
<ul style="list-style-type: none"> • Y a-t-il un besoin d'adaptation de l'offre d'accompagnement au public BRSA en reprise de parcours ? 	<ul style="list-style-type: none"> • A définir au fur et à mesure de la reprise du stock 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas d'offre spécifique • Ateliers collectifs de remobilisation
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'adaptation de l'offre, quels délais de mise en œuvre pour engager l'opération ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Au plus vite 	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un infirmier • Renforcement de l'action XXX • Lancement d'une ingénierie spécifique...
<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation spécifique dans la gestion des équipes pluridisciplinaires est-elle à prévoir ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération des échanges des flux entre PE et CD (volonté de passer de mensuel à hebdomadaire) • EP non respect PPAE • Identification du public de l'XP dans les EP 	<ul style="list-style-type: none"> • Fluidification des échanges PE CD CAF

2. Macro-processus de reprise du stock

Macroprocessus de reprise du stock

Segmentation de public retenue par le territoire (<i>exemples</i>)	Nombre de BRSA concernés	Modalités de la prise de contact (PE, CD, MILO, CAF...)	Modalités de la prise de contact (courrier, sms,...)	Acte métier (diagnostic / entretien jalon/ info coll.)	Modalités d'orientation légale (si applicable pour non orientés)	Offre d'accompagnement cible
<ul style="list-style-type: none"> BRSA résidents dans les 2 quartiers retenus 	<ul style="list-style-type: none"> 975 	<ul style="list-style-type: none"> PE/CD 	<ul style="list-style-type: none"> Courrier de convocation Mail / SMS (si consentement partage de données) 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion d'information collective et/ou entretien individuel de diagnostic 		<ul style="list-style-type: none"> En fonction du diagnostic

Acteurs à mobiliser dans le cadre du plan de reprise du stock et modalités d'intervention

Acteurs	Étapes d'intervention	Rôle attendu (<i>exemples</i>)
PE	<ul style="list-style-type: none"> À toutes les étapes du parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des BRSA stock Prise de contact Diagnostic et suivi de parcours
CD	<ul style="list-style-type: none"> À toutes les étapes du parcours 	<ul style="list-style-type: none"> Identification des BRSA stock Prise de contact Diagnostic et suivi de parcours
CARSAT	<ul style="list-style-type: none"> A voir dans l'Offre de Service du plateau FT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>RIC pour les BRSA adaptés (fréquence à définir). Le prévoir dans un second temps</i>
Ecosystème IAE	<ul style="list-style-type: none"> A voir dans l'Offre de Service du plateau FT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>RIC pour les BRSA adaptés (fréquence à définir). Le prévoir dans un second temps</i>
Mission locale	<ul style="list-style-type: none"> A voir dans l'Offre de Service du plateau FT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>RIC pour les BRSA adaptés (fréquence à définir). Le prévoir dans un second temps</i> Proposition job dating
Cap Emploi	<ul style="list-style-type: none"> A voir dans l'Offre de Service du plateau FT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>RIC pour les BRSA adaptés (fréquence à définir). Le prévoir dans un second temps</i>
AAP	<ul style="list-style-type: none"> A voir dans l'Offre de Service du plateau FT 	<ul style="list-style-type: none"> <i>Les opérateurs d'AAP seront mobilisés dans le parcours d'accompagnement</i> <i>Appui au parcours (booster)</i>
Même base d'acteurs que les BRSA flux		

3. Calendrier cible de reprise du stock

Définir une autre segmentation ?
 Inscrits PE ?
 Définir les listes entre les CP pour
 voir les volumes

Calendrier cible de déploiement du plan de reprise du stock

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Non orientés (volume cible)		0	0	0	0	0	0	0	0
	REPRISE								Fin de la reprise
Orientés non accompagnés (volume cible)	Etapes préalables (finalisation de la liste des BRSA stock, lancement des prises de contact...)	0	0	0	0	0	0	0	0
		REPRISE							
17		50	50	60	50	50	50	45	
REPRISE								Fin de la reprise	
33		100	100	120	100	100	100	100	
REPRISE								Fin de la reprise	

**100 %
des
BRSA
intégrés
dans le
nouveau
dispositif**



ANNEXE 4

**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PILOTES FRANCE TRAVAIL

Référentiel territorial d'orientation partagé

NORD

15/03/2023

Objectifs du référentiel territorial d'orientation partagé

Mettre à disposition des professionnels du territoire un référentiel commun PE-CD, utile à l'orientation de chaque BRSA vers le parcours correspondant à ses besoins



- Modéliser à grand trait l'offre de service cible en matière d'accompagnement, en visant intensification et individualisation et à partir d'une connaissance améliorée des besoins des personnes
- Définir des principes communs en matière d'orientation pour les bénéficiaires du RSA en flux

Ce document est un guide qui peut être adapté en fonction du contexte et des besoins du territoire. Chaque territoire est libre d'en réorganiser la structure, calibrée en 3 volets :

- *Identification et partage des modalités de diagnostic et les critères d'orientation*
- *Identification des acteurs en capacité d'accompagner pour chaque dominante en fonction des besoins*
- *Identification et partage des contenus des accompagnements proposés par ces différents acteurs*

Ce guide fixe les grands principes d'action au cours du déploiement. Il a vocation à être adapté à chaque territoire et le cas échéant complété au fil de la montée en charge

Situation actuelle des BRSA du bassin d'emploi

Bassin d'emploi retenu pour l'expérimentation FT : ville de Tourcoing
Nombre total de BRSA du bassin : 3050 BRSA
Nombre de BRSA entrants (flux) : 2075
Nombre de BRSA stock : 975

PROFILS SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

- **34% des BRSA âgé entre 25 et 54 ans.**
- **53% de femmes et 47% d'hommes.**
- **24% présente 4 ans et + d'ancienneté dans le RSA.**

STATISTIQUES DE CONTRACTUALISATION

- **93,5 % d'orientation**
- **86,8% de contractualisation**

Offre de service cible de chacune des dominantes d'accompagnement

Objectif : déterminer en fonction des besoins des publics le contenu type de l'offre de service cible

Accompagnement de type coaching sur les techniques de recherche d'emploi. Un accompagnement de 3 mois renouvelable 3 mois

VISION SIMPLIFIEE DU CONTENU DE L'OFFRE DE SERVICE CIBLE

		DOMINANTE EMPLOI		
		Pôle Emploi	Maison Nord Emploi	AAP – parcours IOD
Besoins des publics / typologie de publics		<ul style="list-style-type: none"> Inscrits PE Population proche de l'emploi sans freins sociaux majeurs 	<ul style="list-style-type: none"> ARSA « prêts pour l'emploi » 	<ul style="list-style-type: none"> ARSA souhaitant reprendre une activité professionnelle rapidement. Allocataires nouveaux entrants ou ayant une antériorité dans le RSA.
Contenu de l'offre de service cible		<ul style="list-style-type: none"> <u>Conseiller</u> (suivi, guidé, renforcé) <u>CoachEmploi</u> - financés par le CD (pour les BRSA et demandeur d'emploi de longue durée > 2 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Coaches</u> Portefeuille de 50 	<ul style="list-style-type: none"> CIP Mise en relation avec un employeur en vue d'un retour durable à l'emploi et suivi dans l'emploi. Sortie du RSA

Offre de service cible de chacune des dominantes d'accompagnement

Objectif : déterminer en fonction des besoins des publics le contenu type de l'offre de service cible

Accompagnement de type coaching sur les techniques de recherche d'emploi avec en parallèle un accompagnement à la levée des freins périphériques légers. Accompagnement d'une durée de 6 mois renouvelable 3 mois

Publics présentant 1 ou 2 critères contraignants

VISION SIMPLIFIEE DU CONTENU DE L'OFFRE DE SERVICE CIBLE

		DOMINANTE EQUILIBRE SOCIAL ET PROFESSIONNEL		
		Pôle Emploi / Conseil Départemental	AAP – parcours INTEGRE	AAP – parcours IAE
Besoins des publics / typologie de publics	<ul style="list-style-type: none"> Inscrits PE Population proche de l'emploi avec quelques freins sociaux à lever 	<ul style="list-style-type: none"> ARSA rencontrant des difficultés sociales, ayant un projet d'insertion ou souhaitant évoluer vers un projet professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> ARSA en difficulté sur la maîtrise des obligations liées au milieu professionnel (horaires, ponctualité, présentation, travail en équipe) ou besoin progressif de reprendre contact avec le monde du travail. Première réflexion sur son projet professionnel 	
Contenu de l'offre de service cible	<ul style="list-style-type: none"> 3 binômes Conseiller/TS « accoglo » 	<ul style="list-style-type: none"> CIP, TS, psychologue <u>Avec plateau</u> : Accompagnement renforcé par un plateau pluridisciplinaire alliant social et professionnel. 	<ul style="list-style-type: none"> CIP <u>En Atelier et Chantiers d'Insertion (ACI)</u> : mise en place et suivi d'un parcours professionnel et proposer des solutions à ses problématiques périphériques à l'emploi. <u>En Entreprise d'Insertion (EI)</u> : activité assortie de prestations définies selon les besoins de l'intéressé pour construire un parcours d'insertion durable. 	

Offre de service cible de chacune des dominantes d'accompagnement

Objectif : déterminer en fonction des besoins des publics le contenu type de l'offre de service cible

Un accompagnement à la levée des freins périphériques lourd qui ne permettent pas un accompagnement direct vers l'emploi. Accompagnement d'une durée de 6 mois renouvelable 6 mois.

Publics cumulant plusieurs critères avec des freins périphériques importants

VISION SIMPLIFIEE DU CONTENU DE L'OFFRE DE SERVICE CIBLE

		DOMINANTE REMOBILISATION		
		Conseil Départemental	Prestataire	AAP – parcours INTEGRE
Besoins des publics / typologie de publics		<ul style="list-style-type: none"> ARSA avec des freins sociaux importants 	<ul style="list-style-type: none"> ARSA avec des freins sociaux importants 	<ul style="list-style-type: none"> ARSA rencontrant des difficultés sociales, ayant un projet d'insertion ou souhaitant évoluer vers un projet professionnel.
Contenu de l'offre de service cible		<ul style="list-style-type: none"> 2 TS 1 Coach (pour faire la transition équilibre ou emploi) Portefeuille de 50 (alimenté par les TS ou les prestataires) 	<ul style="list-style-type: none"> 5 ETP Offre de suivi complémentaire au CD 	<ul style="list-style-type: none"> <u>Sans plateau</u> : Accompagnement qui pourra constituer le volet social de l'accompagnement global (binôme TS/Conseiller)

Critères et modalités d'orientation

Objectif : déterminer les critères communs qui vont permettre d'orienter les BRSA vers les différentes dominantes d'accompagnement

LES QUESTIONS À SE POSER

- En fonction des besoins des publics et des contenus d'offre de service, quels sont les critères pertinents pour orienter les publics?
- Quels critères apparaissent prioritaires?
- Y a-t-il des situations pour lesquelles l'orientation semble évidente ?
- Pour les cas dont l'orientation n'est pas évidente, quels sont les motifs qui permettent d'orienter une situation vers l'une ou l'autre dominante d'accompagnement ?

CRITÈRES RETENUS PAR LE TERRITOIRE

- **Disponibilité vers l'emploi**
- **Situation par rapport à l'emploi (expérience professionnelle)**
- **Situations personnelles et freins périphériques**
- **Ancienneté dans le RSA / antériorité du dernier emploi**
- **Autonomie dans les démarches administratives et la recherche d'emploi**
- **Motivation à travailler**
- **Motivation à être accompagné**
- **Difficultés de maîtrise de la langue**
- **L'âge**

Exemples de critères

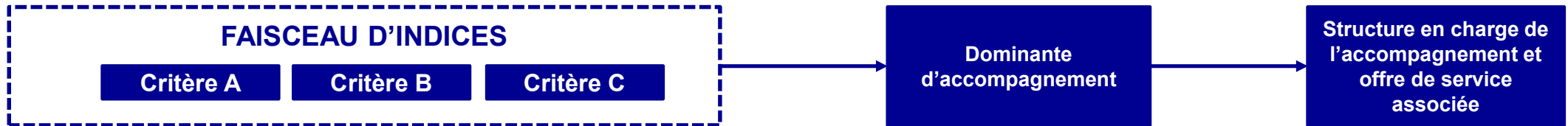
- *Disponibilité vers l'emploi (immédiate, non disponible...)*
- *Situation par rapport à l'emploi (proche, éloignée...)*
- *Situation personnelle (logement, santé, mobilité, famille, maîtrise de la langue, budget)*
- *Inscription à Pôle Emploi*
- *Autonomie numérique (complète, partielle...)*
- *Niveau de qualification*
- *Age*
- *Autres...*

Critères et modalités d'orientation

MATRICE D'ORIENTATION RETENUE PAR LE TERRITOIRE, A ADAPTER EN FONCTION DES CHOIX OPERES SUR LE TERRITOIRE

	Dominante emploi	Dominante équilibrée	Dominante remobilisation
Disponibilité	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité immédiate 	<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité proche 	<ul style="list-style-type: none"> Pas disponible
Motivation	<ul style="list-style-type: none"> A travailler et à être accompagné 	<ul style="list-style-type: none"> A travailler et à être accompagné 	<ul style="list-style-type: none"> Pas de motivation
Situation personnelle (logement, santé, mobilité, famille, maîtrise de la langue, budget...)	<ul style="list-style-type: none"> Pas de frein périphérique à lever 	<ul style="list-style-type: none"> Peu de freins périphériques à lever et/ou freins légers 	<ul style="list-style-type: none"> Présence de freins périphériques lourds
Age			
Autonomie dans les démarches	<ul style="list-style-type: none"> Complète 	<ul style="list-style-type: none"> Moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> Pas d'autonomie
Dernière expérience professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Proche 	<ul style="list-style-type: none"> Proche ou moyenne 	<ul style="list-style-type: none"> Eloignée
Situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Sans emploi ou emploi partiel permettant la mise en œuvre de l'accompagnement intensif 		
Autre	<ul style="list-style-type: none"> ... 	<ul style="list-style-type: none"> ... 	<ul style="list-style-type: none"> ...
Autre	<ul style="list-style-type: none"> ... 	<ul style="list-style-type: none"> ... 	<ul style="list-style-type: none"> ...
Autre	<ul style="list-style-type: none"> ... 	<ul style="list-style-type: none"> ... 	<ul style="list-style-type: none"> ...

Critères et modalités d'orientation



MODALITÉS D'ORIENTATION RETENUES PAR LE TERRITOIRE

Faisceau d'indice (combinaison des critères)	Dominante correspondante	Structures en charge de l'accompagnement
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité vers l'emploi Pas de difficulté sociale majeure empêchant le retour à l'emploi 	Dominante emploi	<ul style="list-style-type: none"> PE PE (financé par CD) CD AAP (IOD)
<ul style="list-style-type: none"> Disponibilité vers l'emploi mais rencontrant quelques difficultés sociales qui n'empêchent pas la reprise d'activité 	Dominante équilibrée	<ul style="list-style-type: none"> Binôme PE/CD AAP (INT et IAE)
<ul style="list-style-type: none"> ARSA loin de l'emploi et présentant un cumul de freins périphériques 	Dominante remobilisation	<ul style="list-style-type: none"> CD Partenaires AAP (INT)

Définition des modalités de déroulement du diagnostic partagé

Objectif : déterminer la manière dont le diagnostic socio-professionnel partagé sera organisé sur le territoire

LES QUESTIONS À SE POSER

- En fonction des profils, quelle est la meilleure modalité pour poser un diagnostic socio-professionnel enrichi partagé (co-diagnostic, diagnostic réalisé selon un contenu similaire mais par un seul professionnel) ?
- En cas de segmentation par types de profils, quelle organisation préalable pour flécher vers une modalité de diagnostic socio-professionnel enrichi ?

MODALITÉS DE DIAGNOSTIC RETENUES PAR LE TERRITOIRE

Typologies de publics	Modalité de diagnostic correspondante	Identification préalable / modalités de convocation
<ul style="list-style-type: none"> • Tous les BRSA flux ou nouveaux • Tous les BRSA stock ou longue durée 	Codiagnostic PE /CD	Convocation pour un entretien d'orientation (courrier) Centre d'appel disponible pour répondre aux questions et modifier la date du rendez vous Réception d'un SMS 2 jours avant le rendez-vous
<ul style="list-style-type: none"> • Changement de dominante : BRSA stock 	Diagnostic / réorientation individuelle	

Exemple : une personne qui a fait de nombreux allers retours dans le droit et a été inscrite à Pôle emploi récemment fera l'objet d'un co-diagnostic.

Afin d'enrichir ce travail partagé et de faire évoluer le diagnostic socio-professionnel, la pratique du co-diagnostic est incitée

ANNEXES (A ENRICHIR AU COURS DU DEPLOIEMENT)

Contenu cible de l'accompagnement STRUCTURE

DOMINANTE EMPLOI

Offre « socle »

- Accompagnement par un conseiller PE
- Accompagnement par un coach CD

Offre complémentaire

- Accompagnement par le prestataire IOD

Modalités d'entrée en parcours (diag)	Entrée à la suite du diagnostic et de l'orientation
Durée du parcours	3 mois renouvelable 3 mois A l'issue des 3 premiers mois, un bilan sera réalisé pour définir les besoins
Fréquence des entretiens	Un entretien par semaine en individuel ou en collectif
Modalités du passage de relais	
Durée du suivi dans l'emploi	Durant la période d'essai ou la durée initiale de l'accompagnement
Liens avec l'entreprise	Proposition d'une immersion au plus vite et obligatoirement dans le premier mois d'accompagnement

Contenu cible de l'accompagnement STRUCTURE

DOMINANTE EQUILIBRE SOCIO PRO

Offre « socle »

- Accompagnement par un binôme conseiller PE + Travailleur social

Offre complémentaire

- Intégration du « parcours intégré »
- Intégration en IAE

Modalités d'entrée en parcours (diag)	Entrée à la suite du diagnostic et de l'orientation
Durée du parcours	6 mois renouvelable 3 mois A l'issue des 6 premiers mois, un bilan sera réalisé pour définir les besoins
Fréquence des entretiens	Un entretien par semaine en individuel ou en collectif, avec le conseiller PE ou le travailleur social
Modalités du passage de relais	
Durée du suivi dans l'emploi	Durant la période d'essai ou la durée initiale de l'accompagnement
Liens avec l'entreprise	Dés que possible un retour vers le monde du travail, à minima en IAE ou via une PMSMP

Contenu cible de l'accompagnement

STRUCTURE

DOMINANTE REMOBILISATION

Offre « socle »

- Accompagnement par un travailleur social
- Accompagnement par un coach CD dès la possibilité de commencer à travailler sur l'emploi

Offre complémentaire

- Accompagnement par un prestataire

Modalités d'entrée en parcours (diag)	Entrée à la suite du diagnostic et de l'orientation
Durée du parcours	6 mois renouvelable 6 mois A l'issue des 6 premiers mois, un bilan sera réalisé avec le référent PE pour réinterroger le diagnostic
Fréquence des entretiens	Un entretien par semaine en individuel ou en collectif
Modalités du passage de relais	Passage dans un portefeuille coach emploi dès que possible
Durée du suivi dans l'emploi	
Liens avec l'entreprise	

PLAN DE FINANCEMENT - NORD

Nature des dépenses	Montant Etat 2023	Objet de la dépense
Renforcement des équipes locales CD	545 203€	Accompagnement (430203€) <ul style="list-style-type: none"> • 10 ETP Ingénierie (145 000 €) <ul style="list-style-type: none"> • 1 ETP chef de projet / manager de proximité • 1 ETP agent d'accueil (coordination administrative)
Renforcement des solutions locales CD	376 528€	Accompagnement délégué à une structure du PDI (376 528 €) <ul style="list-style-type: none"> • Ex : 3 ETP pour accompagnement Emploi, 3 ETP pour accompagnement Equilibre, 5 ETP pour accompagnement Remobilisation (195 171 €) • Ex : 250 places en « booster » (175 000 €)
Développement SI	100 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • Alimentation Carnet de bord et évolution ParcoursRSA (mise à jour pour permettre l'interopérabilité avec l'outil MAP et Carnet de Bord, prise en compte du nouveau référentiel d'orientation, travail sur les API...)
TOTAL	1 021 731€	

ANNEXE 6 : Etat des dépenses expérimentation de l'accompagnement rénové des BRSA 2023 du 1er avril au 31 décembre 2023 (9 mois)

Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD/PE

Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales CD						- €
Postes d'ingénierie						- €
Rémunération chef de projet	1 ETP sur mois		60 000,00 €	Du 01/04/2023 au 31/12/2023		
Rémunération XX						
Rémunération						
Postes d'accompagnement						- €
Rémunération CIP					accompagnement socioprofessionnel	
Rémunération coach emploi						
Rémunération travailleur social XX					accompagnement social	
Rémunération ZZZ						
Dépenses relatives au renforcement des équipes locales PE (le cas échéant)						- €
Rémunération CIP - accompagnement global						
Rémunération CIP						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU RENFORCEMENT DES EQUIPES LOCALES						- €

Dépenses relatives au renforcement des solutions locales

Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Structure XXX					Actions de remobilisation XXX	- €
Structure XXX						
Structure XXX						- €
TOTAL DEPENSES RENFORCEMENT DES SOLUTIONS LOCALES						- €

Dépenses relatives au développement SI

Nature de la dépense	Unité (si pertinent)	Nombre d'unités	coût unitaire	Date ou période	Objet de la dépense	Montant
Développement d'un interfaçage avec XX						
TOTAL DEPENSES RELATIVES AU DEVELOPPEMENT SI						- €

TOTAL DEPENSES AU TITRE DE L'EXPERIMENTATION ACCOMPAGNEMENT RENOVE DES BRSA						- €
--	--	--	--	--	--	------------

Annexe D: liste indicative d'indicateurs

Indicateurs de résultat

- **Taux de retour à l'emploi durable** (à 6 mois)
Pour réflexion : comparer le taux de retour durable des bénéficiaires de l'expérimentation à celui de bénéficiaires avec un même profil hors expérimentation (afin de tenir compte du profil des personnes accompagnées)
- **Taux de retour à l'emploi**
- **Progression dans l'employabilité** (publics et critères à définir, par ex. évolution du diagnostic) (à construire)

Indicateurs de moyens

- **Nombre d'inscrits/enregistrés** « expérimentations France Travail », dont
 - Nombre de nouveaux entrants
 - Nombre de sortants
 - Nombre de CER/PPAE signés
- **Délai** entre l'ouverture de droit et le **premier entretien**
- **Répartition des bénéficiaires du RSA par parcours d'accompagnement** (structure qui a la référence)
- **Délai** entre le premier entretien de diagnostic et la **première action d'accompagnement**
- Pourcentage des bénéficiaires RSA en **accompagnement intensif** (15/20h) – avec potentiellement un suivi mensuel plutôt qu'hebdomadaire - dont
- **Taux de satisfaction** des personnes accompagnées et des professionnels (à construire)

Annexe 8 - liste des données sur les bénéficiaires à transmettre pour la réalisation des évaluations

NB : les modalités précises de remontée de ces données seront communiquées en cours de déploiement du projet

1° Les données d'identification :

- a) Prénom de la personne en parcours d'accompagnement rénové des expérimentations ;
- b) Nom de la personne en parcours d'accompagnement ;
- c) Date de naissance de la personne en parcours d'accompagnement ;
- d) Adresse de résidence de la personne en parcours d'accompagnement ;
- e) Code postal de résidence de la personne en parcours d'accompagnement ;
- f) Adresse électronique de la personne en parcours d'accompagnement ;
- g) Téléphone de la personne en parcours d'accompagnement ;
- h) Sexe de la personne en parcours d'accompagnement ;

2° Les données relatives à la vie professionnelle :

- a) Date d'entrée dans le parcours d'accompagnement rénové des expérimentations ;
- b) Date de sortie du parcours d'accompagnement ;
- c) Liste des actions entreprises au cours du parcours et dates de début et de fin pour chacune ;
- d) Niveau de diplôme le plus élevé de la personne en parcours d'accompagnement ;
- e) Situation professionnelle actuelle de la personne en parcours d'accompagnement ;
- f) Emploi trouvé suite à l'accompagnement de la personne en parcours d'accompagnement ; (oui/non) ;
- g) Formation trouvée suite à l'accompagnement de la personne en parcours d'accompagnement (oui/non) ;
- h) Savoir si la personne en parcours d'accompagnement est salariée ou à son compte ;
- i) Si la personne est salariée, quel est le type de contrat de la personne en parcours d'accompagnement ;
- j) Savoir si l'activité professionnelle de la personne en parcours d'accompagnement est pratiquée à temps plein ou à temps partiel ;

3° Les données relatives à la vie personnelle :

- a) Situation maritale de la personne en parcours d'accompagnement ;
- b) La personne en parcours d'accompagnement a-t-elle des enfants à charge (oui/non) ;
- c) Si oui combien d'enfant à charges ;
- d) Combien d'enfants à charges de moins de 3 ans.

CONSEIL DEPARTEMENTAL
Réunion du 26 juin 2023

OBJET : Convention de financement entre le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion et le Département du Nord pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du RSA

Dans le cadre de préfiguration de France Travail, le Département du Nord a souhaité s'engager dans l'expérimentation qui consiste en une offre d'accompagnement rénové des allocataires du RSA.

L'Etat a souhaité une cible de public et un territoire à enjeux forts. En ce sens, le Département du Nord mobilise ce dispositif sur une partie de la ville de Tourcoing, le quartier Virolois et le quartier de l'Épidème, tous deux reconnus quartier prioritaire de la ville (QPV). Comme exigé par le cadre national, cet accompagnement s'appuie sur un partenariat renforcé entre Pôle emploi et le Conseil départemental et sur la richesse des acteurs locaux de l'insertion.

L'expérimentation concernera les nouveaux entrants dans le RSA de la ville de Tourcoing estimés aujourd'hui à 2 000 allocataires par an et les 1 000 allocataires inscrits sur les deux quartiers prioritaires de la ville.

Les principes d'action de l'expérimentation consistent en un accompagnement intensif individualisé et pluridisciplinaire vers et dans l'emploi adapté aux besoins spécifiques de chaque allocataire. Afin d'optimiser son efficacité, les portefeuilles d'accompagnement sont réduits à 50 personnes accompagnées.

Pour l'allocataire, l'accompagnement contractualisé induit une mobilisation personnelle hebdomadaire de 15 à 20 heures.

La présente convention vise à définir les modalités opérationnelles retenues au titre de la mise en place de cette expérimentation. Elle précise également l'engagement de l'Etat et du Conseil départemental sur le plan financier ainsi que les modalités de suivi des actions prévues au titre de ladite convention. La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2024

Les financements consentis par l'Etat interviennent dans une logique de complément au droit commun et aux actions financées notamment par les CALPAE. L'Etat apporte son soutien financier au Conseil départemental dans le cadre de la présente convention au titre des moyens mobilisés pour le déploiement des expérimentations en 2023 et 2024.

Pour les premiers mois de déploiement jusqu'au 31 décembre 2023, un montant de 1 021 731 € (un million douze mille quarante-cinq euros) est alloué au Conseil départemental.

Pour la deuxième année de déploiement, l'engagement de l'Etat sera renforcé et contractualisé par voie d'avenant à la présente convention, et ce afin d'ajuster les plans d'action à la réalité de la montée en charge et à la couverture des besoins sur 2024.

En conséquence, je propose au Conseil départemental :

- de m'autoriser à signer la convention de financement 2023-2024 entre le Département du Nord et le Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, pour la mise en œuvre d'une expérimentation relative à l'accompagnement rénové des allocataires du Revenu de solidarité active (RSA), dans les termes du projet joint en annexe du rapport.

Christian POIRET
Président du Département du Nord